

☐ Elevage ☐ Abattage ☐ Reproduction

Total H.T. (avant RRR)	71157,80
Rabais / Remise / Ristourne	
Total H.T.	
T.V.A. / _____ %	613,68
Prix T.T.C.	
Escompte / _____ %	
TOTAL A PAYER	11734,68

Adhérent à un Centre de Gestion Agréé
Le vendeur accepte le règlement des sommes dues par chèque libellé à son nom en sa qualité de membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale

Conditions de Vente

Conditions de Vente
Conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce tout retard de paiement obligera l'acheteur au paiement d'un intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.
Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement.

Le transfert de propriété des biens vendus est subordonné au paiement intégral du prix.
Pour les ventes d'animaux, les seules garanties sont celles prévues par les articles L 213-1
et suivants du Code rural

N° 4027925

à M. Clary Damien exploitant agricole à Lissac et Fleury
En règlement d'achat d'animaux vivants destinés à la revente, les sommes mentionnées ci-dessous.

Signature.

Règlement effectué par
chèque sur la B.P. Occitane

COMPTE N° 032 21 79522 2 - M. MAZET Laurent - 46120 RUEYRES